



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 6381

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées au sujet de la baisse des crédits de 12 % de la MILDT (mission interministérielle de lutte contre les drogues et toxicomanies) pour 2003 et de ses conséquences, notamment à Strasbourg. A titre d'exemple, les structures strasbourgeoises qui dépendent en partie de ces crédits - notamment l'Association de lutte contre la toxicomanie (ALT), Espace indépendance (EI), Gala et Parenthèse font donc les frais de cette baisse considérable. Non seulement le financement de leur activité en 2003 tiendra du casse-tête, mais, en plus, le financement de certains projets menés à bien en 2002 se révèle incertain. En effet, les associations font souvent l'avance des fonds nécessaires à la réalisation des projets financés a posteriori par l'Etat. Mais, cette année, les crédits MILDT encore dus pourraient passer sous le nez des structures déjà en difficulté. Pour l'association ALT, par exemple, l'impayé étatique pourrait atteindre les 150 000 euros, d'où le financement de 12 points d'accueil et d'écoute (PAE) s'en trouverait menacé. Du côté de l'Espace indépendance, c'est l'hébergement thérapeutique de toxicomanes qui est dans la balance. En conséquence, il lui demande comment il compte poursuivre la politique de lutte contre la toxicomanie dans ce pays, pourtant affichée comme une priorité gouvernementale.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6381

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4152

Question retirée le : 2 décembre 2002 (Retrait à l'initiative de l'auteur)